



CONSEIL MUNICIPAL **du 12 OCTOBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le douze octobre, à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

Étaient présents : Mmes INSERGUET – BOILEAU – ARMINGAUD – DE CALBIAC – LECHEVALLIER – RICOU – PAJOT – MM. JAMPIERRE – LEMAITRE – VIAUD – ARCICAULT – LAVILLE – MEYSTRE – TESSIER – DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme TESSIER (excusée, pouvoir donné à M. TESSIER)
Mme ABGRAL (excusée, pouvoir donné à Mme INSERGUET)
Mme BITARD (excusée, pouvoir donné à M. ARCICAULT)
M. PATTEDOIE (excusé, pouvoir donné à M. DAVID)
Mme DOS SANTOS – MM. PLANTIER – VILLA (excusés)

A été élue secrétaire : Madame Nicole INSERGUET

ORDRE DU JOUR

- ***Intervention par Madame Blandine BROUSSARD-GAITE du Service Développement Durable du Conseil Départemental sur les espaces naturels sensibles (chargée du secteur île d'Oléron)***
- 1. Périmètre de zonage de lutte contre les termites
- 2. Décisions modificatives de crédits - Budget Communal
- 3. Décisions modificatives de crédits - Budget Concession Port Baudissière
- 4. Mandats spéciaux :
 - déplacement au Salon des Maires
 - déplacements Club des territoires "UN PLUS BIO" : Conseil d'Administration les 26 et 27 septembre à NIMES et Rencontres Nationales des 3 et 4 novembre à PARIS
 - rencontre "Monnaies locales complémentaires et collectivités locales" à NANTES,
 - déplacement au Conseil National Mer et Littoral le 15 octobre à PARIS
- 5. Formation CNFPT payante pour des agents en contrats aidés
- 6. Mise en place d'un dispositif d'accueil des réfugiés

Questions diverses

- Bilan de l'été
 - Rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron
 - Présentation des projets/programmes en cours
 - Présentation des projets à 18 mois
 - Planning de tenue des bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre
-

Monsieur le Président, après avoir ouvert la séance, donne la parole à Madame Blandine BROUSSARD-GAITE de la Direction du Développement Durable et de la Mer, en charge de la gestion des Espaces Naturels Sensibles du secteur Centre 17.

Madame BROUSSARD-GAITE expose le cadre légal et réglementaire dans lequel s'exerce la compétence du Département depuis 1974, pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. Un Espace Nature Sensible est un site présentant soit une richesse et une valeur écologique au niveau faunistique et/ou floristique, soit des paysages remarquables ou géologiques d'intérêts reconnus.

Depuis 35 ans, le Département mène une politique active d'acquisitions d'espaces naturels dans le but de :

- Préserver et restaurer la diversité d'habitats naturels patrimoniaux (dunes, forêt, marais...)
- Lutter contre le mitage des espaces naturels par le camping-caravaning.
- Re-naturer des sites emblématiques comme la pointe de Chassiron.
- Maintenir des fenêtres paysagères et lutter contre l'urbanisation du littoral.
- Valoriser par une ouverture au public compatible avec les exigences écologiques et de gestion, au travers des Pôles-nature et des cheminements.

Aujourd'hui, il met en œuvre un programme afin de renforcer la préservation du patrimoine naturel et de gagner en lisibilité sur le territoire départemental par :

- Le confortement de la préservation de ce patrimoine par l'acquisition des espaces naturels.
- L'entretien et le suivi des espaces tout en maintenant des activités économiques.
- L'amélioration de l'accessibilité des sites pour tous en s'appuyant notamment sur le réseau des pôles nature.
- La promotion des modes de déplacements doux et le maillage du territoire d'itinéraires de randonnées et de voies cyclables.
- L'accompagnement des collectivités locales dans le cadre du plan départemental des cheminements.
- La sensibilisation et l'information du public sur la richesse du patrimoine naturel et paysager du département.
- Le développement des contrats d'objectifs pour les espaces naturels en Charente-Maritime.

Pour se donner les moyens de cette politique, le Département dispose d'un outil financier : la taxe d'aménagement dont le taux est fixé à 1.5 % et qui est perçue sur les constructions de bâtiments (3,75 millions d'euros en 2014) et d'un outil juridique et foncier : les zones de préemption.

Les zones de préemption sur l'île d'Oléron représentent 4 389 ha dont 390 ha acquis par le Département.

Pour la commune de DOLUS D'OLÉRON, les zones de préemption créées en 1977 représentent 541 ha, soit 18 % de la superficie de la commune, dont 137 ha acquis par le Département.

L'acquisition par la collectivité assure la pérennité des espaces naturels à long terme. Mais elle doit s'accompagner d'une gestion adaptée aux différentes situations rencontrées :

- Entretien par des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage) pour éviter l'embroussaillage des milieux ouverts (Ex : pose de barrières et clôture pour mise en pâturage à La Perroche et La Poltière, fauche et mise en botte à La Morinière).
- Nettoyage pour lutter contre la banalisation ou l'artificialisation des milieux et des espèces (lutte contre les espèces invasives) Ex : La Poltière, Avail en 2013 et 2014.
- Démolition de bâti dans un objectif de renaturation des sites.
- Amélioration du paysage et restauration de corridors biologiques (plantations de haies) Ex : plantation de haies à La Poltière
- Suivi écologique des sites (inventaires, suivi scientifique).

Il existe différents outils pour la gestion des sites :

- Le comité de gestion pour suivre la vie du site et orienter toutes les actions telles que l'élaboration du plan de gestion et sa mise en œuvre.
- Le plan de préservation et de valorisation des espaces naturels permettant de déterminer les principaux enjeux et modes d'entretien possibles grâce à un diagnostic des potentialités écologiques, des usages et du contexte historique et géographique.
- Les conventions de gestion pour assurer l'entretien des milieux naturels passées avec différents partenaires (collectivités, associations, exploitants agricoles, particuliers).

La politique des Espaces Naturels Sensibles et celle du Conservatoire du Littoral sont complémentaires avec des enjeux similaires, un outil foncier partagé : la zone de préemption, et une répartition géographique : les marais pour le conservatoire.

Complémentarité également avec l'action de la communauté de communes de l'île d'Oléron en matière de développement agricole durable sur l'île, avec un partenariat pour l'organisation des réunions d'attribution agricole, pour l'édition et la diffusion d'informations sur la gestion forestière et un partenariat de gestion des espaces naturels via un contrat d'objectif.

Le Département termine actuellement l'étude permettant de définir les enjeux écologiques des espaces naturels sensibles de l'ouest oléronais et de préconiser les grandes orientations de gestion ainsi que les périmètres d'intervention.

La formalisation du diagnostic écologique fera l'objet de présentation aux communes en fin d'année.

Monsieur le Président remercie Madame BROUSSARD-GAITE pour cette présentation, ainsi que Madame Dominique RABELLE, Conseillère Départementale, de sa présence.

Avant de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, **le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2015.**

1. Périmètre de zonage de lutte contre les termites

Monsieur le Président expose que dans le cadre du processus de simplification des réglementations en matière de construction, le périmètre du zonage des obligations pour les bâtiments neufs est désormais aligné sur celui des obligations concernant les bâtiments existants, c'est-à-dire sur les seules zones délimitées par arrêté préfectoral,

Il précise qu'afin d'actualiser l'arrêté préfectoral du 10 juin 2002, Madame la Préfète de la Charente-Maritime demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non du territoire de la Commune dans le périmètre contaminé par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander le maintien de l'ensemble du territoire de la commune de DOLUS D'OLÉRON dans le zonage départemental qualifié de contaminé par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

2. Décisions modificatives de crédits - Budget Communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits et ouvertures de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2015 :

1°) virements de crédits :

CRÉDITS A RÉDUIRE			CRÉDITS A OUVRIR		
DEPENSES INVESTISSEMENT					
Art. CHAPITRE	NATURE	MONTANT	Article/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
2152/21	Sentier des naissances (Opération 14001)	700 €	2031/20	Frais d'études – Réaménagement des bâtiments communaux (Opération 14006)	700 €
2188/21	Achat matériel (électoral et PCS)	600 €	2031/20	Frais d'études – Réhabilitation place du Marché (Opération 14007)	600 €
Total		1 300 €	Total		1 300 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
Art. CHAPITRE	NATURE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	MONTANT
61523/61	Entretien et réparations Voies et réseaux	4 000 €	023	Virement à la section Investissement	7 000 €
022	Dépenses imprévues	3 000 €			
Total		7 000 €	Total		7 000 €

2°) ouvertures de crédits :

NOUVELLES RECETTES			NOUVELLES DEPENSES		
Article/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	Article/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
INVESTISSEMENT					
021	Virement de la section de Fonctionnement	7 000 €	2031/20	Appel à projet « Amélioration énergétique des bâtiments publics existants » Audit énergétique <i>(Opération 15012)</i>	10 000 €
1322/13	Subvention du Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE) <i>(Opération 15012)</i>	7 000 €	21534	Eclairage public travaux neufs 2015	4 000 €
13258/041	Intégration subvention SDEER - Eclairage public Travaux neufs 2015	4 000 €	21534/041	Intégration subvention SDEER - Eclairage public Travaux neufs 2015	4 000 €
TOTAL		18 000 €	TOTAL		18 000 €

3. Décisions modificatives de crédits - Budget Concession Port Baudissière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits et ouvertures de crédits suivants sur le budget 2015 de la concession du port de La Baudissière :

1°) virements de crédits :

CRÉDIT A RÉDUIRE			CRÉDIT A OUVRIR		
DEPENSES INVESTISSEMENT					
Article/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	Article/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
2181/21	Amélioration navigabilité du Chenal <i>(Opération 14001)</i>	10 900 €	2031/20	Frais d'études – Aménagement d'appontements <i>(Opération 15001)</i>	10 900 €

2°) ouvertures de crédits :

NOUVELLES RECETTES			NOUVELLES DEPENSES		
Article/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	Article/ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
FONCTIONNEMENT					
74	Subvention du Département Rotodévasage	8 000 €	023	Virement à la section Investissement	8 000 €
INVESTISSEMENT					
021	Virement de la section de Fonctionnement	8 000 €	2031/20	Frais d'études – Aménagement d'appontements (Opération 15001)	8 000 €

4. Mandats spéciaux :

• **déplacement au Salon des Maires**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de missionner Monsieur le Maire et Madame Nicole INSERGUET, Adjointe aux affaires sociales, pour se rendre au Salon des Maires, du 17 au 19 novembre 2015, à PARIS et de prendre en charge les frais de transport, de restauration et d'hébergement occasionnés par ce déplacement pour Monsieur le Maire et Madame Nicole INSERGUET, au vu des justificatifs des dépenses engagées.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget 2015.

• **déplacements Club des territoires "UN PLUS BIO" : Conseil d'Administration les 26 et 27 septembre à NIMES et Rencontres Nationales des 3 et 4 novembre à PARIS**

Monsieur le Président rappelle l'adhésion de la Commune au « Club des Territoires UN PLUS BIO » par délibération en date du 23 juin 2014.

Il précise qu'il a été élu administrateur de l'Association et qu'à ce titre, il a participé à un Conseil d'Administration qui s'est déroulé à Nîmes, les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2015.

Par ailleurs, Il informe qu'il va participer les 3 et 4 novembre prochains à la Rencontre Nationale annuelle du Club des Territoires de l'association UN PLUS BIO qui se déroulera à PARIS sur le thème : « Restauration collective : changer de menu, changer de climat. ».

Il demande la prise en charge des frais de déplacement et de restauration occasionnés par ces déplacements, ainsi que le remboursement de la carte de réduction SNCF « Fréquence » d'un montant de 257 € acquise afin d'obtenir des réductions à hauteur de 50 % pour ses trajets sur la France entière pendant un an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de transport et de restauration occasionnés par ces déplacements au vu des justificatifs de dépenses engagées, en incluant le remboursement de la carte de réduction SNCF « Fréquence » d'un montant de 257 €.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget 2015.

• **rencontre "Monnaies locales complémentaires et collectivités locales" à NANTES,**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de missionner Monsieur Patrick LEMAITRE, Adjoint au Maire, pour se rendre à la rencontre intitulée « Monnaies locales complémentaires et

collectivités locales » organisée par le R.T.E.S. (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire) qui se tiendra le jeudi 15 octobre 2015 à NANTES **et de prendre en charge les frais de déplacement** occasionnés par ce déplacement, **ainsi que les frais de restauration** au vu des justificatifs des dépenses engagées.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget 2015.

● **déplacement au Conseil National Mer et Littoral le 15 octobre à PARIS**

Monsieur le Président informe qu'en tant que membre du Conseil National de la Mer et du Littoral, il va participer à un colloque organisé par l'expédition « 7^{ème} continent » sur la lutte contre toutes les pollutions océaniques qui aura lieu le 15 octobre 2015, au Sénat, à PARIS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de transport et de restauration occasionnés par ce déplacement au vu des justificatifs de dépenses engagées.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget 2015.

4. Formation CNFPT payante pour des agents en contrats aidés

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge une formation payante intitulée « connaissance du service public local et de l'environnement territorial » pour un agent en C.A.E. (contrat d'accompagnement dans l'emploi) nouvellement recruté sur le service périscolaire, formation qui aura lieu les 16 et 17 novembre 2015, à POITIERS **pour un coût de 120 €, ainsi que les frais de transport, d'hébergement et de restauration** occasionnés par cette formation.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6184 et 6256 du budget 2015.

5. Mise en place d'un dispositif d'accueil des réfugiés

Monsieur le président expose au conseil municipal qu'il a participé avec Madame INSERGUET à une réunion organisée à La Maison des Initiatives et des Services à Marennes à laquelle participaient Monsieur le Préfet Jean-Jacques BROT, chargé de la mission de coordination pour l'accueil des réfugiés syriens, Monsieur Mickaël VALLET, maire de Marennes, des représentants de la Sous-Préfecture et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ainsi que les représentants du comité citoyen pour l'accueil de réfugiés en pays Marennes-Oléron.

Lors de cette réunion M. le Préfet BROT a expliqué que l'accueil de réfugiés passe par la recherche d'un hébergement durable, une prise en charge administrative et sociale couvrant à la fois la délivrance des titres de séjour, l'ouverture des prestations sociales et familiales, l'accès aux soins, la scolarisation des enfants et les premières actions d'orientation vers l'emploi. A ce titre, il nécessite l'intervention d'un nombre important de départements ministériels, un partenariat avec les bailleurs sociaux et une collaboration étroite avec les collectivités territoriales pour la détermination des lieux d'accueil.

Monsieur GENDRE précise que, dans ce cadre, il est nécessaire de prendre le temps d'appréhender toutes les difficultés de mise en place d'un tel dispositif sur le territoire du Pays Marennes-Oléron pour pouvoir proposer un accueil de qualité.

C'est la raison pour laquelle, un déplacement dans le département des Côtes d'Armor a été proposé pour voir comment l'accueil de réfugiés est organisé dans le département et s'inspirer de leur expérience.

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Bilan de l'été**

Monsieur Patrick JAMPIERRE expose que le centre Bourg a bénéficié d'un regain d'animation et d'attractivité cet été, en raison notamment de l'organisation des marchés de nuit et marchés gourmands les lundis soirs qui ont attiré un grand nombre de touristes.

Succès également de la 1^{ère} édition « les arts de rue » organisée les 24 et 25 août en remplacement du traditionnel feu d'artifice du 15 août et qui a drainé environ 3 à 4000 personnes sur les 2 jours, touristes, mais également oléronais.

Il souligne également l'implication des associations : CADO pour l'organisation du concert des Innocents sur la place de l'Hôtel de ville, l'Oléron Rugby Club et La Pétanque pour plusieurs manifestations, le Point de Croix pour sa très belle exposition dans la salle des fêtes...

Monsieur Richard TESSIER indique également que le travail effectué sur le marché a porté ses fruits avec une augmentation de la fréquentation par les camelots entraînant une augmentation du linéaire occupé sur l'ensemble de la saison d'environ 40 % par rapport à 2013 et d'une augmentation réelle du chiffre d'affaires des commerçants du centre-bourg grâce à l'attractivité du marché. Il précise que le travail désormais doit porter sur la qualité des produits et la nouveauté de l'offre sur le marché.

- **Rapport d'activité 2014 de la communauté de communes de l'Île d'Oléron**

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2014 de la communauté de communes et indique qu'il est à disposition en mairie.

- **Présentation des projets à 18 mois**

Monsieur GENDRE indique qu'un des sujets à aborder rapidement portera sur la réflexion autour de la mise en place d'une structure d'animation à destination des ados. Il précise que cette compétence relève de la Communauté de Communes dans le cadre du P.E.L. (Projet Educatif Local) et qu'actuellement un déséquilibre existe dans l'offre proposée sur le territoire de l'Île entre le Nord et le Sud. C'est la raison pour laquelle il entend faire valoir la nécessité d'une priorité sur le Sud de l'Île en demandant que le P.E.L., soutenu financièrement par la C.A.F. par le biais d'un contrat Enfance jeunesse, soit activé en direction de la mise en place d'une structure pour ados.

- **Planning de tenue des bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre**

M. GENDRE inscrit les conseillers municipaux en fonction de leur disponibilité dans le planning de présence pour la tenue des trois bureaux de vote pendant les heures d'ouverture, soit de 8h à 18h.

- **Patinoire**

M. GENDRE sollicite les conseillers municipaux pour qu'ils tiennent bénévolement des permanences pour assurer l'accueil de la patinoire pendant les heures d'ouverture au cours des vacances de fin d'année.

- **Dénomination des places du centre-ville**

M. GENDRE expose que suite au déplacement du monument aux morts sur la place de l'Hôtel de ville programmé fin octobre, il semble opportun de renommer d'une part, la place devant l'école élémentaire qui va accueillir les jeux d'enfants placés précédemment sur la place du marché, et d'autre part, la place de l'Hôtel de ville qui va recevoir le monument aux morts. Il précise qu'il a demandé des propositions de noms aux enfants des écoles et aux anciens combattants.

- **Dossier FIEF MELON**

Monsieur GENDRE annonce au conseil municipal qu'il a reçu le 15 octobre par huissier de justice une assignation à comparution en référé devant le tribunal de Grande Instance de La Rochelle le mardi 3 novembre 2015 à la demande de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes pour ordonnancement d'une expertise judiciaire destinée, entre autre, à évaluer les préjudices de tous ordres subis et notamment le préjudice financier éventuellement subi par l'E.P.F. et par voie de conséquence par la commune.

- Prochain conseil municipal le 30 novembre 2015 à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30.